



Cabinet liberal parking

Par **theo93**, le **18/06/2023** à **01:09**

Bonjour,

Je suis locataire dans une co propriété de 5 lots.

Je suis l'unique locataire et j'exerce une profession paramédicale. (kiné)

La charte de co propriété m'autorise à pratiquer mon activité. J'ai d'avance accepter de prendre en charge le delta d'électricité si il y a une différence remarquable sur la facture.

Je me charge du ménage dans les communs (RDC uniquement).

Je dispose d'une place de parking extérieure que je laisse aux patients

Et je gare ma voiture dans mon garage.

Problème:

La Propriétaire du rez de chaussée en face de mon cabinet n'arrête pas d'harcéler le syndic car selon elle, l'utilisation de ma place de parking devant l'immeuble (devant ses fenêtres) génère de la nuisance (claquement de porte et patients qui discutent dans la rue) pas dans l'immeuble évidemment uniquement sur la voie publique.

Je travaille en général en 1/2 journée, car je pratique des domiciles

Sauf le mercredi ou je fais la journée complète de 7h40 à 19h

Je suis donc présent au cabinet seulement 6 demi journées donc 3jours/semaine

Absent le lundi matin, mardi après midi, jeudi après midi et vendredi après midi, tous les soirs et les week-end.

Je ne sais pas comment régler le problème.

J'ai mis un panneau pour que les patients se garent au bon endroit. (ce qui est fait)

Des mousses isolantes pour les portes.

Mais pour cette place de parking je ne peux rien faire de plus et je ne peux pas la condamner car des personnes âgées en ont besoin et des patients blessés également.

Est ce qu'elle peut aller plus loin ? Ou je suis simplement dans mon droit ?

Merci d'avance pour votre aide